Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260403-2026_09-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2026

Référence
2026-09

Objet de la délibération
COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
17 mars 2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi premier avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :
Mme AUFFRET Annie, donnant procuration à M. HELOU Roland
M. DAVID Anthony, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme MOUILLEAU Pascale.

Objet de la délibération : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire expose :

Selon l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Ces commissions peuvent être permanentes ou temporaires.

Il appartient au conseil municipal de décider des commissions, de fixer le nombre des conseillers qui y siégeront et de les désigner.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale

Les compétences de ces commissions sont fixées par le conseil municipal lui-même. Elles ne peuvent qu'être chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260403-2026_09-DE

Madame le Maire rappelle que cinq adjoints ont été élus lors du dernier conseil.

Leur délégation sont les suivantes :

Natacha BRISHOUAL – 1ère Adjointe : Education et Jeunesse

Elle sera accompagnée de Dominique DERRIEN, conseiller délégué au projet Alimentation

Jean-Claude QUENTEL – 2ème Adjoint : Finances et Commandes publiques

Dominique KERVEADOU – 3ème Adjointe : Solidarités

Elle sera accompagné de François SCELO, conseiller délégué à la Santé et aux Handicaps

Roland HELOU – 4ème Adjoint : Urbanisme, Travaux et Cadre de Vie

Il sera accompagné de :

- Florent FEVRIER, conseiller délégué au Cadre de Vie (mobilités douces, espaces verts et naturels)
- Anthony DAVID, conseiller délégué au Patrimoine communal

Pascale MOUILLEAU – 5ème Adjointe : Culture, Vie Locale et Communication

Elle sera accompagnée de :

- Cathy PRAT, conseillère déléguée à la Communication
- Solène LE ROUX, conseillère déléguée à la Vie associative et économique.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de former quatre 4 commissions :

- Une Commission Education / Jeunesse
- Une Commission Finances / Commandes Publiques
- Une Commission Travaux / Urbanisme / Cadre de vie
- Une Commission Culture / Vie Locale / Communication

Après en avoir délibéré,

VU le CGCT et notamment les articles L2121-21 et L2121-22,

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** comme suit la liste et la composition des commissions municipales :

Commission Education / Jeunesse

Présidente : Natacha BRISHOUAL – 1ère Adjointe

Titulaires : Perrine LE GOFF, Céline BRUNOU, Solène LE ROUX, François SCELO, Dominique DERRIEN, Muriel LE GUILLOUX

Suppléant : Alain PRIMAT

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260403-2026_09-DE

Commission Finances / Commandes Publiques

Président : Jean-Claude QUENTEL – 2ème Adjoint

Titulaires : Dominique KERVEADOU, Dominique DERRIEN, Guillaume LE LANN, François SCELO, Florent FEVRIER, Alain PRIMAT

Suppléant : Muriel LE GUILLOUX

Commission Travaux / Urbanisme / Cadre de vie

Président : Roland HELOU – 4ème Adjoint

Titulaires : Florent FEVRIER, Anthony DAVID, Jean-Claude QUENTEL, Guillaume LE LANN, Pascal GEHANNIN, Muriel LE GUILLOUX

Suppléant : Alain PRIMAT

Commission Culture / Vie Locale / Communication

Présidente : Pascale MOUILLEAU – 5ème Adjointe

Titulaires : Solène LE ROUX, Cathy PRAT, Perrine LE GOFF, Céline BRUNOU, Anthony DAVID, Alain PRIMAT

Suppléant : Muriel LE GUILLOUX

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 2 avril 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER

MAIRIE de TREMEVEN
29 (Finistère)